

PROCES-VERBAL
du CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 12 mars 2024 à 19h
à la salle du conseil municipal

=====

Date de convocation : Vendredi 8 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 mars à 19h, le Conseil Municipal de la commune de RAMASSE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Marylène BLACHE, conseillère municipale.

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absents-excusés : Mr PORRIN Michel

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mr JOLY Alain est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du compte-rendu de la dernière réunion du conseil, en date du 29 JANVIER 2024.

Ce compte-rendu n'apporte aucune remarque et est adopté.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du compte de gestion 2023- – **délibération n° 2024-02-02**
- Approbation du compte administratif 2023- – **délibération n° 2024-02-01**
- Affectation des résultats de clôture 2023– **délibération n° 2024-02-03**
- Vote du taux d'imposition 2024– **délibération n° 2024-02-04**
- Vote du budget primitif 2024– **délibération n° 2024-02-05**
- Présentation devis travaux clocher église– **délibération n° 2024-02-06**
- Convention Mutualisation Conseiller Numérique pour 3 ans – **délibération n° 2024-02-07**
- Convention ONF vente de bois 2024 – **délibération n° 2024-02-08**
- Délégations du maire
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

Vote du compte de gestion 2023

Monsieur le maire présente au conseil le compte de gestion 2023 du Receveur, approuvé à l'unanimité, dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : Excédent + 154 997,01 €

Investissement : Excédent + 64 988,07 €

Vote du compte administratif 2023

Après présentation par monsieur le maire, le conseil vote à l'unanimité, sous la présidence de Marylène BLACHE et hors présence du Maire, le compte administratif 2023 dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : excédent : 154 997,01 €

Investissement : excédent : 64 988,07 €

Affectation des résultats de clôture 2023

Après reprise de la Présidence du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, celui-ci expose qu'il n'y a pas lieu de voter une affectation du résultat de fonctionnement au budget d'investissement du fait que celui-ci a un résultat excédentaire.

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 au budget 2024 comme suit :

0 euros d'affectation au compte 1068,

64 988,07 euros en recettes au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté),

154 997,01 euros en recettes au compte 002 (solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté).

Vote des taux d'imposition 2024

En matière de fiscalité locale, le Maire rappelle au conseil municipal que les taux d'imposition des taxes directes locales n'ont pas été augmentés en 2023. Par ailleurs, il ajoute que la situation financière de la commune ne nécessite pas une nouvelle augmentation des taux cette année et il propose au Conseil de reconduire en 2024 les taux de l'année précédente

ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)

- Taxe foncière bâtie : 24,57 %
- Taxe foncière non bâtie : 34,82 %
- Taxe d'habitation résidence secondaires : 6,20 %

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire pour 2024 les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2023 et décide d'appliquer le taux de 6,20 % à la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Vote du budget primitif 2024

Après présentation par Mme BLACHE et le Maire, du budget préparé par la commission finances, le Conseil vote à l'unanimité le budget 2024 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Fonctionnement : 345 257,01 €
Investissement : 253 001,08 €

Devis Entreprise Bouhot charpente pour travaux clocher église

Monsieur Le Maire informe de la nécessité de reprendre les ardoises de la toiture du clocher de l'église, Il présente le devis en date du 20 février 2024, des travaux, proposé par la société BOUHOT située à Villereversure pour un montant de 18 700 euros TTC,
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Bouhot pour les travaux du clocher de l'église.

Convention de prestation de service – mutualisation d'un conseiller numérique

Monsieur le Maire expose une proposition de convention du 01/09/2023 au 31/08/2026 qui a pour objet de confier à la commune de Val-Revermont, la gestion du dispositif « conseiller numérique France Services » sur le territoire défini par le schéma de déploiement des conseillers numérique et explique que ce dispositif a pour but de soutenir les habitants du territoire dans leurs usages quotidiens du numérique, de les sensibiliser aux enjeux du numérique et de les rendre autonomes notamment pour l'accomplissement de leurs démarches administratives en ligne à travers des ateliers individuels ou collectifs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention et autorise Monsieur le Maire à conclure la convention de prestation de service pour la mutualisation d'un conseiller numérique avec la commune de Val-Revermont.

Convention ONF de coupes de bois

Monsieur le Maire expose une proposition de convention avec l'ONF qui a pour objet de définir les conditions particulières selon lesquelles le propriétaire, Commune de Ramasse, et l'ONF conviennent de mettre en œuvre une opération d'exploitation groupée. La durée de la convention est la durée nécessaire des chantiers concernés.

Le conseil municipal approuve la convention ONF et autorise Monsieur le Maire à conclure cette convention, afin de mettre en œuvre l'opération d'exploitation groupée.

Vote :

- Contre 1 voix
- Pour 6 voix
- Abstention 2 voix

Délégations du Maire

- Réservation et commande, pour la prestation du feu d'artifice qui clôture la fête du village qui a lieu, le samedi 24 août, selon un devis de 2 000 euros, proposé par l'entreprise Concept Feux Création.
- Achat d'un porte-voix pour le véhicule communal, en lien avec le Plan de Sauvegarde pour une prix estimé à 400 €

Compte-rendu des commissions

- Commission Conseil Municipal Jeune :

- Après-midi jeux de société le dimanche 14 avril, avec goûter partagé.
- Projet installation des nichoirs pour l'observation des oiseaux sur plusieurs sites.

-Commission scolaire :

- Réunion avec la directrice de l'école et des agents de la cantine pour évoquer les problématiques de discipline, des solutions sont proposées.
- Conseil d'école le 15 mars
- Début des inscriptions scolaires : affichage Illiwap.

-Commission communication

- Bulletin en préparation, attente d'informations de GBA
- Site internet : inclusion des comptes rendus
- Bornes électriques sur les parking : ne concerne pas notre commune (plus de 20 places)

-Commission urbanisme

- Etablissement d'un fond de Plan communal

Questions diverses

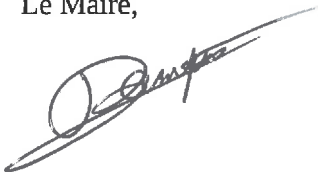
Le bulletin municipal est en cours d'élaboration

- Soirée de l'AGEK le vendredi 12 avril sur les dinosaures, à la salle des fêtes de Ramasse
- Des livres de l'AGEK seront offerts aux nouveaux habitants de la commune et aux mariés
- Elections Européennes du 9 juin : tableau des permanences a été élaboré
- Nuisances sonores : chiens, sollicitation de la gendarmerie
- Animaux errants : services vétérinaires et procédures
- Plan national de lutte contre le frelon asiatique
- Fabrique du Revermont : proposition d'action de co-voiturage
- Exposition sur la Résistance en lien avec la commémoration du 8 mai 1945
- Formation aux gestes des Premiers secours
- Projet de convention avec le musée de Brou pour le dépôt de la Vierge des Conches
- Installation d'une seconde bibliothèque participative au village du bas

La séance est levée à 22h15

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 4 juin 2024 à 19h30

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Dupont', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Durand', written over a horizontal line.

